

SOMMAIRE

➤ **AFFAIRE 2020-C041**

Participation financière de la Cirest à l'effort de constitution de fonds propres de l'association ADIE pour la réalisation de prêts d'honneur relance. p.02

➤ **AFFAIRE 2020-C043**

Soutien de la Cirest au projet de Brigade pour l'inclusion positive dans le cadre de l'appel à projet 100% inclusion. p.05

➤ **AFFAIRE 2020-C045**

Cadre d'intervention au titre de la participation de la Cirest aux projets d'insertion associatifs ou communaux. p.09

➤ **AFFAIRE 2020-C046**

Soutien financier de la Cirest à la coopérative jeunesse de service portée de Saint-Benoît pour 2020. p.12

➤ **AFFAIRE 2020-C047**

ZAE Paniandy location avec option d'achat du lot AD 1021 (issu d'AD 927) de la tranche 2 à l'entreprise « SCI Mascareigne ». p.15

➤ **AFFAIRE 2020-C048**

ZAE Paniandy location avec option d'achat du lot AD 1003 (issu d'AD 928) de la tranche 2 à l'entreprise « SCI Diva ». p.18

➤ **AFFAIRE 2020-C049**

ZAE Paniandy location avec option d'achat du lot AD 996 (issu d'AD 905) de la tranche 2 à l'entreprise « FCM Holding Sasu » p.21

➤ **AFFAIRE 2020-C050**

Adhésion de la Cirest à l'association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (A.D.U.L.L.A.C.T° p.24

➤ **AFFAIRE 2020-C051**

Compensation financière sur les abonnements de transports scolaires pour la période de confinement COVID-19 lors de la procédure d'inscription 2020-2021. p.27

➤ **AFFAIRE 2020-C052**

ZI3 de Bras-Fusil location avec option d'achat des lots BD 546/BD 549 a la SCI « Tamarinas » p.30

SEANCE DU 29 MAI 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2020-C041

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST A L'EFFORT DE CONSTITUTION DE FONDS
PROPRES DE L'ASSOCIATION ADIE POUR LA REALISATION DE PRETS D'HONNEUR RELANCE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le **04 juin 2020**

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 mai 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte¹

Le nombre des membres en exercice : **48²**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
24	3	21	27

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Madame Herwine BOYER, Monsieur Patrice SOUPRAYENMESTRY, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Gérard RAMSAMY, Monsieur Gérard PERRAULT, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Stéphane FOUASSIN à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Sidoleine PAPAYA à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

¹ Un tiers des membres présents ou représentés - Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

² Arrêté Préfectoral n°3396 du 31 octobre 2019

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST A L'EFFORT DE CONSTITUTION
DE FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION ADIE POUR LA REALISATION DE
PRETS D'HONNEUR RELANCE**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le courrier de demande de financement présenté par le bénéficiaire le **29 Avril 2020**,

Vu les crédits inscrits au chapitre 65 (*subvention de fonctionnement*) du Budget 2020 de la CIREST,

Considérant la nécessité d'aider les entreprises dans le contexte de la crise liée au Covid 19.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) est une association reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005 et qui s'adresse à des publics en situation fragile qui souhaitent créer ou développer leur entreprise et/ou retrouver un emploi salarié avec l'idée que l'on peut sans capital ou sans diplôme mais avec un accompagnement, créer son entreprise.

Son objet social consiste à financer avec le microcrédit les projets des créateurs d'entreprise qui ne peuvent avoir accès au crédit bancaire, accompagner ces créateurs dans la réalisation de leur entreprise pour en assurer la pérennité, et contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

La finalité du microcrédit est avant tout de favoriser l'insertion et donc de permettre à toute personne souhaitant créer sa propre activité de le faire dans les meilleures conditions et cet engagement de l'association ADIE fait encore plus sens en cette période de crise sanitaire et de crise économique.

La situation que nous connaissons fait peser des risques économiques majeurs pour les travailleurs indépendants et particulièrement auprès de nos publics qui sont les plus fragiles d'entre eux. En effet, une enquête inédite réalisée du 7 au 14 Avril révèle que la moitié des entrepreneurs accompagnés par l'Adie pensent qu'ils ne pourront pas relancer leur activité après le confinement.

Parce que cette situation risque d'entraîner une forte augmentation du chômage et du recours aux minima sociaux, elle aura un impact lourd sur le tissu économique local et la relance de l'activité. Elle touchera en particulier les territoires les plus vulnérables comme les zones rurales, les centres urbains dévitalisés et les quartiers qui seront touchés de plein fouet.

Pour soulager leur niveau de charges, ADIE propose le report d'échéances de prêt mais cette démarche n'est pas suffisante pour accompagner au mieux la reprise au vu de l'amplitude de la crise.

En effet, les entreprises de notre territoire sont fortement impactées par le confinement (commerce, restauration, services à la personne...) et ne disposent ni de la trésorerie ni des fonds propres permettant de faire face à un arrêt aussi brutal de leur activité.

L'Adie a donc débloqué sur ses fonds propres, un fond d'urgence d'un million d'euros pour soutenir leurs premiers besoins de trésorerie.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20200529-2020-C041-DE Date de télétransmission : 19/06/2020 Date de réception préfecture : 19/06/2020
--

De plus, pour la majorité, la relance après confinement sera quasiment une nouvelle création. Il faudra donc reconstituer des stocks et retrouver des clients ce qui suppose la mobilisation de ressources humaines et financière, dont ils ne disposent pas, alors même qu'il faudra payer les arriérés de dettes existantes, de loyers et de charges. Leur capacité d'endettement supplémentaire étant limitée ou nulle, sans apport en fonds propres la majorité de ces entrepreneurs, dont la plupart ne sont pas couverts par l'assurance chômage, devront se résoudre à vivre de minima sociaux.

L'ADIE propose dans le cadre de son plan de relance post déconfinement une offre de quasi fonds propres, sous forme de prêts d'honneur. ADIE estime le besoin à 5,5 millions d'euros pour 1500 entrepreneurs accompagnés par l'Adie régionalement dont 260 sur le territoire de la CIREST.

Le fonds de prêt d'honneur local présente aujourd'hui un solde de 510 435 euros ce qui est largement insuffisant pour répondre aux besoins de relance et 5 millions sont donc encore à trouver auprès des acteurs publics et privés.

L'Etat, la Région et le Département, la Banque des Territoires, et les partenaires bancaires et assureurs ont été sollicités en complément.

L'engagement de la collectivité aux côtés de l'Adie en abondant le fonds de prêts d'honneur de l'Adie via une dotation de 260 000 euros, permettrait de refinancer l'activité de plus de 260 entreprises sur notre territoire et permettrait de sauvegarder nombre de nos emplois locaux.

L'outil de financement développé est le suivant : *un prêt d'honneur relance, pour le financement du stock, de la reconstitution du fonds de roulement, de la communication, etc. D'un montant maximum de 10 000€, c'est le levier à privilégier pour reconstruire les perspectives de moyen terme de l'entreprise. Possibilité de différé jusqu'à 24 mois.*

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le présent rapport,
- d'accorder à l'ADIE une subvention de 260 000 € pour abonder le fonds de prêt d'honneur local,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prélever les montants sur les lignes correspondantes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 12 JUIN 2020**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C041-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MAI 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

AFFAIRE 2020-C043

SOUTIEN DE LA CIREST AU PROJET DE BRIGADE POUR L'INCLUSION POSITIVE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 100% INCLUSION

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOÎT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie :

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le **04 juin 2020**

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 mai 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte¹

Le nombre des membres en exercice : **48²**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
24	3	21	27

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Madame Herwine BOYER, Monsieur Patrice SOUPRAYENMESTRY, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Gérard RAMSAMY, Monsieur Gérard PERRAULT, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Stéphane FOUASSIN à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Sidoleine PAPAYA à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

¹ Un tiers des membres présents ou représentés - Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

² Arrêté Préfectoral n°3396 du 31 octobre 2019

Pour le président et par délégation
Le Vice-Président
Apposé, récépissé et enregistré
74 240 740 096 20200529 2020-C043-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception / lecture : 19/06/2020

Henri CHANE TEF

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2020
AFFAIRE 2020-C043**

**SOUTIEN DE LA CIREST AU PROJET DE BRIGADE POUR L'INCLUSION POSITIVE
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 100% INCLUSION**

Vu l'article L.5216-5-VI du code général des Collectivités territoriales modifiées par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'Inclusion dans l'emploi en faveur des personnes éloignées de l'emploi ;

Vu l'appel à projet 100% Inclusion du Ministère du travail ;

Vu le courrier de demande du 04 Décembre 2018 émanant de la Mission Locale de l'Est ;

Vu le budget 2020 de la CIREST chapitres 65 « subvention de fonctionnement »

Le projet est proposé en réponse à l'appel à projets lancé en 2018 par le Ministère du Travail intitulé 100% inclusion - La fabrique de la remobilisation dans le but d'Expérimenter des parcours de la remobilisation jusqu'à l'emploi durable dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences. Pour une réponse adaptée et innovante à cet offre de projet, la MLE a fédéré pendant plusieurs mois les élus des communes, les agents des services au public des collectivités territoriales, les chefs d'entreprise et les organismes de formation œuvrant sur le territoire.

Ces phases de travaux ont fait naître un projet qui regroupe les institutions et les entreprises du territoire pour un accompagnement expérimental, autour des valeurs de l'aide humanitaire. Ce projet expérimental proposé, exclusivement réservé aux résidents du territoire couvert par la CIREST, a été retenu dans le cadre de l'appel à projet susmentionné.

Porteur :

Le Consortium Est pour l'inclusion des plus démunis à savoir la Mission Locale Est, l'ARDIE (Association réunionnaise pour l'Insertion et pour l'Emploi. Le MEDEF et deux organismes de formation sont également sollicités. Leurs adhésions devront être confirmées par la suite. Le chef de file est la Mission Locale Est de la Réunion.

Considérant les caractéristiques du projet :

- ❖ Fiche action 1 : Brigade pour l'inclusion positive (B.I.P.)
- ❖ Fiche action 2 : l'accompagnement personnalisé
- ❖ Fiche action 3 : le coaching
- ❖ Fiche action 4 : les actions de formation en situation de travail (A.F.S.T.)
- ❖ Fiche action 5 : formation sur les savoirs de base avec pédagogie innovante-action de lutte contre l'illettrisme
- ❖ Fiche action 6 : s'essayer à l'entrepreneuriat – entreprendre pour apprendre
- ❖ Fiche action 7 : s'essayer à la mobilité extra-insulaire
- ❖ Fiche action 8 : missions dans des structures d'insertion par l'activité économique (EI, AI, ETTI, ou ACI)

Les fiches actions détaillées sont annexées au présent rapport.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C043-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

Les Publics visés :

L'objectif du projet est d'accompagner 600 personnes du territoire Est-Réunion, sur 3 ans : Saint André et Saint Benoit pour chaque Commune : 50 sur 12 mois soit 150 sur 3 ans pour une Commune.

Bras-Panon, Salazie, Plaine des Palmistes et Sainte Rose pour chaque Commune : 25 par Commune sur 12 mois soit 75 sur 3 ans pour une Commune.

- NEET habitants en QPV, de Zones rurales et des hauts de l'île
- Jeunes de déscolarisé de 16 à 25 ans
- Personnes sous-main de justice
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires de minima sociaux
- Personnes Reconnues Travailleuses Handicapés

Coût de l'opération :

Le montant global du projet porte sur la somme de 3 450 739 €. L'Etat est sollicité à hauteur de 80% du budget prévisionnel, pour 2 760 592 €, les collectivités régionale et départementale seront sollicitées pour un abondement au projet pour 131 700 €. Le fond social européen sera sollicité pour 10% du budget prévisionnel, pour 237 224 €.

Les membres du consortium apporteront chacun 6% du budget prévisionnel, pour un apport de 196 334 €.

Afin de consolider le projet, l'apport de la CIREST est sollicité à hauteur de 124 890 €, pour les 3 années du projet, soit 41 630 € par an, représentant 3.62% de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle (cf. plan de financement en annexe du présent rapport).

Echéancier prévisionnel : De Juin 2020 à Mai 2023

Il est proposé de conclure avec le porteur de projet une convention pluriannuelle sur une durée de 3 ans portant au global sur un montant 124 890 €, les budgets annuels seront proposé lors du vote des budgets annuels de la CIREST et feront l'objet de conventionnement pour chaque exercice budgétaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le soutien financier de la CIREST à l'action 100% INCLUSION pour un montant de 124 890 € sur 3 ans, dans le cadre d'une convention pluriannuelle,
- d'attribuer au porteur une subvention de 41 630€ au titre de la part annuelle 2020 de la participation de la CIREST.
- d'autoriser le Président ou son représentant à représenter la CIREST au sein des instances de pilotage de la dite action,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle et tous les actes et documents relatifs à cette affaire,

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 12 JUIN 2020**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C043-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

SEANCE DU 29 MAI 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie*

AFFAIRE 2020-C045

CADRE D'INTERVENTION AU TITRE DE LA PARTICIPATION DE LA CIREST AUX PROJETS D'INSERTION ASSOCIATIFS OU COMMUNAUX

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie :

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2020

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le 22 mai 2020

Que la condition de quorum a été atteinte¹

Le nombre des membres en exercice : 48²

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
23	3	22	26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Patrice SOUPRAYENMESTRY, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard RAMSAMY, Monsieur Gérard PERRAULT, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Madame Ghislaine DORO,

SORTIE DE SEANCE :

Madame Herwine BOYER sort de séance à l'affaire 2020-C045

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Stéphane FOUASSIN à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Sidoleine PAPAYA à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

Pour le président et par délégation

Accusé de réception en préfecture
974-2020-0529-2020-C045-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception en préfecture : 19/06/2020

¹ Un tiers des membres présents ou représentés - Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

² Arrêté Préfectoral n°3396 du 31 octobre 2019

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2020
AFFAIRE 2020-C045**

**CADRE D'INTERVENTION AU TITRE DE LA PARTICIPATION DE LA CIREST AUX
PROJETS D'INSERTION ASSOCIATIFS OU COMMUNAUX EN 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu les crédits inscrits aux chapitre 65 (*subvention de fonctionnement*) et 204 (*subvention d'équipement*) du Budget 2020 de la CIREST ;

Considérant les compétences de la CIREST en matière de Politique de la ville et d'insertion des demandeurs d'emploi,

En complémentarité des moyens existants sur le territoire, la CIREST, qui porte le Plan Local pour l'Insertion et l'emploi (PLIE) de l'Est, dans le cadre de ses missions en matière de politique de la ville et en matière d'insertion, a engagé une démarche en faveur du développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) sur le territoire et qui prend tout son sens avec le contexte actuel de crise sanitaire.

Parallèlement à l'appel à projet ACi lancé annuellement, et de façon à accompagner la reprise d'activité pour cette période post-COVID, la CIREST souhaite soutenir, lorsqu'il existe une opportunité à agir, les projets d'insertion en dehors du périmètre strict de l'appel à projet et des chantiers d'insertion.

Le schéma proposé est celui d'un projet soutenu par commune avec deux axes de financement :

- en fonctionnement une enveloppe de 15 000 € maximum par projet
- en investissement une enveloppe de 30 000 € maximum par projet

L'identification des projets se fera en deux phases :

1. consultation des communes
2. avis du comité technique CIREST

Critères de sélection des projets :

- impact emploi/insertion
- partenariats envisagés
- viabilité économique

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider le présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prélever les montants sur les lignes correspondantes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à attribuer les subventions aux porteurs dont les projets auront été retenus par le comité de sélection.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 12 JUIN 2020**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C045-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MAI 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2020-C046

SOUTIEN FINANCIER DE LA CIREST A LA COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICE PORTEE DE SAINT BENOIT POUR 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le **04 juin 2020**

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 mai 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte¹

Le nombre des membres en exercice : **48²**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
23	3	22	26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Patrice SOUPRAYENMESTRY, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard RAMSAMY, Monsieur Gérard PERRAULT, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Stéphane FOUASSIN à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Sidoleine PAPAYA à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Pour le président et par délégation

Le Vice-Président



¹ Un tiers des membres présents ou représentés - Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er mai 2020

² Arrêté Préfectoral n°3396 du 31 octobre 2019

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2020
AFFAIRE 2020-C046**

**SOUTIEN FINANCIER DE LA CIREST A LA COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICE
PORTEE DE SAINT-BENOIT POUR 2020**

Vu l'article L.5216-5-VI du code général des Collectivités territoriales modifiées par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les orientations validées par le comité de pilotage 2020 du contrat de ville et actant la mise en œuvre de l'action CJS;

Vu le courrier de demande de la mairie de Saint-Benoit en date du 06 Février 2020 ;

Vu les crédits budgétaires 2020 de la CIREST au chapitre 65 « subvention de fonctionnement ».

La CIREST, dans le cadre de ses missions en matière de politique de la ville et en matière d'insertion, a engagé une démarche en faveur du développement de l'entrepreneuriat sur son territoire via notamment les dispositifs que sont la Bourse à la Création d'Entreprise (BCE) ou encore le service d'Amorçage de Projet (SAP CitésLab).

Dans le même sens et en réponse à la problématique du chômage touchant 26% des 15-24 ans, la commune de Saint-Benoit a mené en 2017 et en 2018, en partenariat avec la Mission Locale de l'Est et la coopérative d'activité et d'emplois (Energies Alternatives) une expérimentation en mettant en place une Coopérative Jeunesse de Services (CJS).

Le comité local du contrat de ville a ainsi validé le 28 Novembre 2019 la mise en place d'une Coopérative Jeunesse de Service (CJS) pour 2020.

Il s'agit d'un projet d'éducation à l'entrepreneuriat collectif et à la coopération qui vise à développer chez les jeunes leurs capacités et leur pouvoir d'agir dans le cadre de la création d'activité économique et d'économie solidaire en conférant aux jeunes créateurs un statut d'entrepreneur salarié (loi du 31 Juillet 2014) et la possibilité de développer leur activité de façon partagée et coopérative tout en bénéficiant d'une protection sociale, d'une couverture professionnelle, et d'un accompagnement personnalisé.

Ce test s'est avéré concluant, la commune de Saint-Benoit a reprogrammé cette action pour 2020 avec la volonté de consolider cet outil et d'élargir le partenariat, notamment auprès des acteurs signataires du contrat de ville et avec l'appui de la Mission Locale de l'Est qui assurera le rôle de parrain et d'animateur du comité local de suivi.

La CIREST est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000€.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20200529-2020-C046-DE Date de télétransmission : 19/06/2020 Date de réception préfecture : 19/06/2020
--

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider le soutien financier de la CIREST à l'action CJS pour un montant de 5 000€,
- d'autoriser le Président ou son représentant à représenter la CIREST au sein des instances de pilotage de la dite action,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire,

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 12 JUIN 2020**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C046-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

SEANCE DU 29 MAI 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2020-C047

**ZAE DE PANIANDY LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DU LOT AD 1021 (ISSU D'AD 927) DE LA
TRANCHE 2 A L'ENTREPRISE « SCI MASCAREIGNE »**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOÎT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le **04 juin 2020**

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 mai 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte¹

Le nombre des membres en exercice : **48²**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
23	3	22	26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Patrice SOUPRAYENMESTRY, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard RAMSAMY, Monsieur Gérard PERRAULT, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Stéphane FOUASSIN à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Sidoleine PAPAYA à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

¹ Un tiers des membres présents ou représentés - Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

² Arrêté Préfectoral n°3396 du 31 octobre 2019

Accusé de réception en préfecture
974 249740093-20200529-2020-C047-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

Pour le président et par délégation

Le Vice-Président

**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE PANIANDY
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DU LOT AD 1021 (ISSU D'AD 927) DE LA
TRANCHE 2 A L'ENTREPRISE « SCI MASCAREIGNES »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis du service du domaine sur la valeur locative, en date du 18 février 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Commission du Développement Economique en date du 06 décembre 2019 ;

La CIREST a aménagé à partir de 2009 la zone d'activité économique intercommunale de Paniandy (BRAS PANON). Dans ce cadre, elle est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée section AD n°803.

La société « SAM PEROT » représentée par M. PEROT dont est affiliée la « SCI MASCAREIGNES » souhaite mener à bien un projet d'installation de centrale à pierres et réalisation de pierres artificielles à partir d'un moule breveté localement au sein de la zone d'activité de PANIANDY sur la commune de Bras-Panon. Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable en date du 24/09/2019. Cependant un découpage de la parcelle a été nécessaire du fait du classement d'une partie de la parcelle en aléa moyen par les services de l'Etat. Désormais la parcelle qui sera attribué à M.PEROT est la parcelle AD 1021.

Considérant la qualité du projet présenté et de la nécessité de ne pas fragiliser le développement de l'entreprise par une mobilisation financière trop importante pour une acquisition foncière, au détriment de ses investissements productifs, il est proposé de mettre à disposition du demandeur le foncier dans le cadre d'un bail à construction.

Il s'agit d'approuver le bail à construction, pour une durée de 25 ans, avec option d'achat de la parcelle de terrain cadastrée AD 1021 et de permettre au Président de la CIREST de signer ledit bail avec la société « SCI MASCAREIGNES ».

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'autoriser « la mise en location » avec option d'achat de la parcelle de terrain cadastrée AD 1021 d'une superficie arpentée 5 938 m² ;
- d'autoriser la location avec option d'achat du lot AD 1021 au prix de 3,10 €/m²/an ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 12 JUIN 2020**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C047-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

SEANCE DU 29 MAI 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie*

AFFAIRE 2020-C048

**ZAE DE PANIANDY LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DU LOT AD 1003 (ISSU D'AD 928) DE LA
TRANCHE 2 A L'ENTREPRISE "SCI DIVA"**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le **04 juin 2020**

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 mai 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte¹

Le nombre des membres en exercice : **48²**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
23	3	22	26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Patrice SOUPRAYENMESTRY, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard RAMSAMY, Monsieur Gérard PERRAULT, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Stéphane FOUASSIN à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Sidoleine PAPAYA à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

¹ Un tiers des membres présents ou représentés - Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

² Arrêté Préfectoral n°3396 du 31 octobre 2019

**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE PANIANDY
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DU LOT AD 1003 (ISSU D'AD 928) DE LA
TRANCHE 2 A LA SOCIETE « SCI DIVA »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis du service du domaine sur la valeur locative, en date du 18 février 2020 ;

Vu l'avis de la Commission du développement économique en date du 25 janvier 2020;

La CIREST a aménagé à partir de 2009 la zone d'activité économique intercommunale de Paniandy (BRAS PANON). Dans ce cadre, elle est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée section AD n°803.

Dans ce cadre, la société « MBTP » représentée par M. SAMINADIN dont est affiliée la « SCI DIVA » souhaite mener à bien un projet d'installation de son atelier et de ses bureaux pour activité de travaux publics au sein de la zone d'activité de PANIANDY sur la commune de Bras-Panon. Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable en date du 07/07/2017. Cependant un découpage de la parcelle a été nécessaire du fait du classement d'une partie de la parcelle en aléa moyen par les services de l'Etat. Désormais la parcelle qui sera attribué à M.SAMINADIN est la parcelle AD 1003.

Considérant la qualité du projet présenté et de la nécessité de ne pas fragiliser le développement de l'entreprise par une mobilisation financière trop importante pour une acquisition foncière, au détriment de ses investissements productifs, il est proposé de mettre à disposition du demandeur le foncier dans le cadre d'un bail à construction.

Il s'agit maintenant d'approuver le bail à construction, pour une durée de 25 ans, avec option d'achat de la parcelle de terrain cadastrée AD 1003 et de permettre au Président de la CIREST de signer ledit bail avec la « SCI DIVA ».

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'autoriser « la mise en location » avec option d'achat de la parcelle de terrain cadastrée AD 1003 d'une superficie arpentée 1 375 m² ;
- d'autoriser la location avec option d'achat du lot AD 1003, au prix de 3,20 €/m²/an ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 12 JUIN 2020**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C048-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MAI 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie*

AFFAIRE 2020-C049

**ZAE DE PANINADY-LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DU LOT AD 996 (ISSU D'AD 905) DE LA
TRANCHE 2 A L'ENTREPRISE « FCM HOLDING SASU »**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le **04 juin 2020**

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 mai 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte¹

Le nombre des membres en exercice : **48²**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
23	3	22	26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Patrice SOUPRAYENMESTRY, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard RAMSAMY, Monsieur Gérard PERRAULT, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Stéphane FOUASSIN à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Sidoleine PAPAYA à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

¹ Un tiers des membres présents ou représentés - Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

² Arrêté Préfectoral n°3396 du 31 octobre 2019

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C049-DE
Date de télétransmission 19/06/2020
Date de réception en préfecture 19/06/2020

Pour le président et par délégation

Le Vice-Président



**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE PANIANDY
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DU LOT AD996 (ISSU D'AD 905)
DE LA TRANCHE 2 A L'ENTREPRISE « FCM HOLDING SASU »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis du service du domaine sur la valeur locative, en date du 03 mars 2020 ;

Vu l'avis de la Commission du Développement Economique en date du 25 janvier 2020 ;

La CIREST a aménagé à partir de 2009 la zone d'activité économique intercommunale de Paniandy. Dans ce cadre, elle est propriétaire de la parcelle de terrain référencée au cadastre AD 905, d'une superficie de 2 ha 86 a 71 ca.

Monsieur MANICON souhaite mener à bien un projet d'installation de sa ligne de préfabrication et de pré-montage des équipements solaires thermiques ainsi que des blocs sanitaires au sein de la zone d'activité de PANIANDY sur la commune de Bras-Panon. Le Conseil Communautaire a émis avis favorable en date du 07/07/2017.

Cependant le propriétaire de la parcelle voisine ayant empiété sur la parcelle CIREST, un découpage a été nécessaire. Désormais la parcelle qui sera attribuée à M.MANICON est la parcelle AD 996.

Dans l'objectif de démarrer son projet, l'entreprise se porte candidate auprès de la CIREST pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 7 010 m² à détacher de la parcelle AD 996.

Considérant la qualité du projet présenté et de la nécessité de ne pas fragiliser le démarrage de l'entreprise par une mobilisation financière trop importante pour une acquisition foncière, au détriment de ses investissements productifs, il est proposé de mettre à disposition du demandeur le foncier dans le cadre d'un bail à construction.

Il s'agit maintenant d'approuver le bail à construction, pour une durée de 25 ans, avec option d'achat de ladite parcelle de terrain AD 996 et de permettre au Président de la CIREST de signer ledit bail avec la holding de M. MANICON « FCM HOLDING SASU ».

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'autoriser la location avec option d'achat du lot AD 996, au prix de 3,20 €/m²/an ;
- d'autoriser la signature du bail à construction avec option d'achat y afférent ;
- d'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 12 JUIN 2020**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C049-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2020-C050

ADHESION DE LA CIREST A L'ASSOCIATION DES DEVELOPPEURS ET DES UTILISATEURS DE LOGICIELS LIBRES POUR LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES (A.D.U.L.L.A.C.T)

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie :

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le **04 juin 2020**

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 mai 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte¹

Le nombre des membres en exercice : **48²**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
23	3	22	26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Patrice SOUPRAYENMESTRY, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard RAMSAMY, Monsieur Gérard PERRAULT, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Stéphane FOUASSIN à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Sidoleine PAPAYA à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

¹ Un tiers des membres présents ou représentés - Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

² Arrêté Préfectoral n°3396 du 31 octobre 2019

**ADHESION DE LA CIREST A L'ASSOCIATION DES DEVELOPPEURS ET DES
UTILISATEURS DE LOGICIELS LIBRES POUR LES ADMINISTRATIONS ET LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES (A.D.U.L.L.A.C.T.)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'association ADULLACT dispose de compétences pour accompagner la CIREST afin de favoriser l'utilisation des logiciels libres dans les collectivités locales et de bénéficier des travaux et projets en cours, ainsi que des prestations en lignes offertes par l'association

Considérant la possibilité de mutualiser l'adhésion avec les 6 communes membres de la CIREST

L'Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT) a été créée en 2002, en France à l'initiative notamment d'élus et de directeurs informatiques.

Elle a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de **promouvoir, développer et maintenir** un patrimoine de logiciels libres, utiles aux missions de service public.

L'ADULLACT met à la disposition des collectivités un ensemble de logiciels libres métiers répondant à leurs besoins. Au-delà de l'utilisation des logiciels, elle encourage leur développement mais aussi la mutualisation sur fonds publics, en particulier au sein des collectivités territoriales.

Cette structure unique en Europe, se veut une alternative au système des licences propriétaires, en particulier dans le domaine des logiciels métiers.

L'ADULLACT propose un certain nombre de services qui sont présentés sur son site web, à l'adresse suivante : <http://www.adullact.org/services-web>^[1]

Parmi les services proposés, le contrôle de légalité (ACTES), S2LOW (transmission des flux comptables), la publication des marchés publics (web-marché), les convocations dématérialisées et les projets de délibération (i-delibre), etc... sont les outils les plus utilisés par les collectivités locales.

Actuellement, 350 collectivités y sont adhérees et plus de 5000 d'entre elles bénéficient de ces services. Celles-ci soutiennent, par la même occasion, leurs actions en faveur du logiciel libre.

Parmi les adhérents de l'association, on identifie 12 collectivités de La Réunion, dont 2 communes-membre de la CIREST :

- Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)
- Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA
- Mairie de Cilaos⁷
- Mairie de Petite-Ile
- Mairie de Sainte-Marie
- Centre Communal d'Action Sociale de St-Pierre
- Centre de Gestion de la Réunion
- Conseil Régional de la Réunion
- Communauté d'Agglomération du Sud
- Mairie du Tampon

- Mairie de Saint André
- Mairie de Sainte Rose

Une adhésion mutualisée à l'ADULLACT, au niveau de la CIREST permettrait à la collectivité et à ses 6 communes-membres de bénéficier des solutions (logiciels et services) proposées par l'association, pour un montant annuel de 5700,00 € HT.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les termes du présent rapport ;
- d'adhérer à l'ADULLACT ;
- de cotiser au titre d'une année d'adhésion à hauteur de 5 700 €
- de l'autoriser à signer la convention avec l'ADULLACT ;
- de mettre à disposition des communes les logiciels libres proposés par l'ADULLACT, sans participation financière de leur part
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 12 JUIN 2020

Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF





EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MAI 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie*

AFFAIRE 2020-C051

COMPENSATION FINANCIERE SUR LES ABONNEMENTS DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LA PERIODE DE CONFINEMENT COVID 19 LORS DE LA PROCEDURE D'INSCRIPTION 2020-2021

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le **04 juin 2020**

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 mai 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte¹

Le nombre des membres en exercice : **48²**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
23	3	22	26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Patrice SOUPRAYENMESTRY, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joë BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard RAMSAMY, Monsieur Gérard PERRAULT, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Stéphane FOUASSIN à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Sidoleine PAPAYA à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Pour le président et par délégation
Le Vice-Président

¹ Un tiers des membres présents ou représentés - Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

² Arrêté Préfectoral n°3396 du 31 octobre 2019

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-0051-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2020
AFFAIRE 2020-C051**

**COMPENSATION FINANCIERE SUR LES ABONNEMENTS DE TRANSPORTS
SCOLAIRES POUR LA PERIODE DE CONFINEMENT COVID-19 LORS DE LA
PROCEDURE D'INSCRIPTION 2020-2021**

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Pendant la période de confinement COVID-19, les transports scolaires de la CIREST n'ont pas fonctionné en application des mesures d'urgence et de limitation des déplacements prises par l'Etat pour faire face à l'épidémie. Les transports scolaires de la CIREST ont été rétablis et adaptés avec les règles de distanciation sociale pour certains établissements scolaires après le déconfinement.

Des abonnements en transports scolaires 2019-2020 ont été payés par certains parents d'élèves intégrant la période de confinement et celle de déconfinement avec des réouvertures ou non de certains établissements scolaires suivant les mesures gouvernementales qui ont été prises et aussi pour les écoles des décisions prises par les Communes membres de la CIREST.

Considérant, ce contexte particulier de fonctionnement des transports scolaires depuis le mois de mars 2020 sur la période scolaire 2019-2020.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C051-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

Après en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer à 30% le montant de la compensation sur les abonnements aux transports scolaires par rapport aux impacts de la crise sanitaire Covid-19 sur le fonctionnement des transports scolaires ;
 - De valider l'application automatique de cette compensation sous la forme d'une remise de 30 % sur le montant de l'abonnement 2020/2021 aux transports scolaires pour les usagers qui indiqueront, lors de la procédure d'inscription, qu'ils étaient inscrits en 2019/2020 et à jour de leurs paiements et PRECISER qu'en cas de fausse déclaration, l'utilisateur devra rembourser la remise (des contrôles a posteriori seront réalisés pour vérifier les déclarations des usagers) ;
 - Pour les usagers inscrits en 2019/2020, mais qui ne se réinscriront pas aux transports scolaires en 2020/2021, valider le principe d'un remboursement sur la base du même pourcentage appliqué sur le montant de l'abonnement 2019/2020 (éventuellement réduit d'autres remboursements partiels qui auraient été accordés par ailleurs), sous réserve que l'utilisateur est à jour de ses paiements, en informant les familles concernées qu'il devront confirmer leur demande de remboursement au plus tard un mois après le dernier jour de l'année scolaire 2019/2020.
- d'autoriser le Président ou l'élue délégué(e) à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 12 JUIN 2020

Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C051-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020

SEANCE DU 29 MAI 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2020-C052

**ZI 3 DE BRAS FUSIL LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DES LOTS BD 546/BD 549 A LA SCI
« TAMARINAS »**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le **04 juin 2020**

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 mai 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte¹

Le nombre des membres en exercice : **48²**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
23	3	22	26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Patrice SOUPRAYENMESTRY, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard RAMSAMY, Monsieur Gérard PERRAULT, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Jean Luc JULIE, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Madame Ghislaine DORO,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Stéphane FOUASSIN à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Sidoleine PAPAYA à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

¹ Un tiers des membres présents ou représentés - Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

² Arrêté Préfectoral n°3396 du 31 octobre 2019

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C052-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020
Pour le président et par délégation

Le Vice-Président

**ZI 3 DE BRAS-FUSIL
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT
DES LOTS BD 546/ BD 549 A LA SCI « TAMARINAS ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis du service du domaine sur la valeur locative, en date du 27 mars 2019 ;

La CIREST a aménagé à partir de 2009 la zone d'activités économiques intercommunale de Bras-Fusil. Dans ce cadre, elle est propriétaire des parcelles de terrain référencées au cadastre BD 546/ BD 549, d'une superficie totale de 2 501 m².

Le Conseil communautaire du 14 mars 2019 s'est prononcé favorablement sur la cession desdites parcelles à M. MASSELLAMANY, pour y développer l'activité de l'entreprise « GROUPE MASSE », portant sur le façonnage et l'assemblage des armatures métalliques et super structure et de bureau.

Afin de consolider le volet fiscal et financier de son projet, M. MASSELLAMANY souhaite désormais faire porter le foncier par une SCI qui le mettra à disposition de l'entreprise de production au moyen d'un bail.

Considérant que la SCI « TAMARINAS », représenté par M. MASSELLAMANY SORNOM Armand Sully souhaite mener à bien un projet d'installation de son activité de façonnage et d'assemblage des armatures métalliques et super structure et de bureau au sein de la zone industrielle n°3 de Bras-Fusil sur la commune de Saint-Benoît.

Il s'agit maintenant d'autoriser le Président à mettre en location les parcelles de terrain référencées au cadastre BD 546/ BD 549 de la ZI3 de Bras-Fusil, dans le cadre d'un bail à construction de 25 ans, avec option d'achat, à la SCI « TAMARINAS », représenté par M. MASSELLAMANY SORNOM Armand Sully

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la location avec option d'achat des lots BD 546 et BD 549, au prix de 2.30 €/m²/an sur 25 ans plus une option d'achat de 0.94€/m²/an ;
- d'autoriser à signer le bail à construction avec option d'achat y afférent ;
- d'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 12 JUN 2020**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200529-2020-C052-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020